

Droit de la femme+code de la famille

Par rahsali2003_old, le 03/06/2007 à 14:46

bonjour.

je ne sais pas si vous pouvez m aider sur la comprehension du nouveau code la famille en algerie .

dans le code famille algerie .I homme pour se remarier doit informer sa premiere epouse.si cette derniere refuse et dit je n accepte pas ce mariage.es ce que cela interdit le mari a se remarier .ou doit- elle etre informée seulement pour evoquer ses droits comme le divorce ou l adoption d enfants et ne peut guere interdire le mari de se remarier

Par Jurigaby, le 03/06/2007 à 15:58

Bonjour.

J'aimerai bien vous aider maintenant, je ne suis pas du tout compétent pour intérpréter le code de la famille algérien.

Je pense qu'il en est de même pour les autres membrs de l'équipe experatoo.

Désolé.

Par rahsali2003_old, le 04/06/2007 à 08:43

bonjour. je vous remercie pour votre réponse.